



Cabinet de la ministre

Paris, le jeudi 10 novembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre les nuisances sonores

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET présente la nouvelle circulation aérienne en Ile-de-France

Les nuisances sonores aériennes représentent une réelle atteinte à la qualité de vie des riverains d'aéroport. En région parisienne, **près de 800 000 personnes sont survolées par des avions au départ ou à l'arrivée des aéroports de Paris-Orly, de Roissy-Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget**. Dès 2007, avec le Grenelle de l'Environnement, le gouvernement s'est donné comme objectif de limiter au maximum l'impact du bruit des avions, afin de concilier développement économique et amélioration de la vie quotidienne dans les territoires à proximité de ces plateformes aéroportuaires.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement s'est rendue sur la commune de Groslay (95) pour annoncer la mise en œuvre de mesures de réduction de la pollution sonore autour des aéroports.

« Avec le relèvement d'altitude des avions en phase d'atterrissage, c'est toute la circulation aérienne en Ile-de-France qui a été revue. Ce travail colossal mobilise depuis maintenant près de quatre ans les services du ministère chargés de la navigation aérienne... Je les félicite aujourd'hui pour avoir mené à bien un projet qui va améliorer la qualité de vie de centaines de milliers de riverains » a souligné Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Elles reposent sur trois priorités :

1. Diminuer le bruit subi par les populations survolées

- **Le relèvement de 300 m des altitudes de vol à l'approche de la région parisienne sera effectif à compter du 17 novembre 2011.** La mise en œuvre de cette mesure permet **une réduction de 50 % du bruit subi par les populations survolées et une baisse de 60 % des personnes exposées à un bruit supérieur à 65 décibels.** Elles passeront ainsi sur la région parisienne de 217 000 à 86 000.

- **De nouvelles trajectoires pour éviter les zones les plus urbanisées.** La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) met en place, à compter de **mars 2012**, de nouvelles trajectoires de décollage la nuit face à l'Ouest sur l'aéroport de Charles-de-Gaulle (CDG). **Plus de 220 000 personnes résidant dans le Sud-Ouest de l'aéroport seront ainsi épargnées de survol.**

2. Protéger les riverains du bruit émis par les avions

- **Les dépenses d'insonorisation seront prises en charge à 100 % pour les logements situés autour des aérodromes.** Ce nouveau taux s'appliquera à compter de la date d'entrée en vigueur du décret et jusqu'au 31 décembre 2013.

Concernant l'amélioration de l'insonorisation des riverains, la Ministre a également confirmé que plusieurs mesures issues du rapport remis le 10 octobre par **Didier GONZALES**, député-maire de Villeneuve-le-Roi (91), seront étudiées : **insonorisation des écoles et crèches** quelle que soit leur date de construction, **raccourcissement du délai d'instruction des dossiers** pour le ramener de un an à 3 ou 4 mois maximum, **élargissement de la zone de l'aide à l'insonorisation...**

3. Réduire le bruit à la source en interdisant les avions les plus bruyants la nuit¹ à Paris-Roissy dès mars 2012

Cette mesure concerne principalement la flotte d'Airbus A310 et touche près de 1 000 décollages et atterrissages par an.

¹ Entre 22h00 et 06h00. L'aéroport d'Orly dispose d'un couvre feu de 23h30 à 06h00.

Contacts presse :

| | |
|--------------------|----------------|
| Anne Dorsemaine | 01 40 81 72 36 |
| Aurore Longuet | 01 40 81 31 59 |
| Eric Héraud (DGAC) | 01 58 09 43 90 |
